



LA CHARTE DU COLLECTIF FESTIN COMM'UN

Article 1 - Dénomination :

Sa dénomination est « **Le Collectif Festin Comm'Un** ».

Article 2 - Objet

Ce collectif est apolitique et a pour objet de créer en France Hexagonale des espaces de dialogue, de débats et d'échanges pacifiés et artistiques pour valoriser la culture Kanak et Calédonienne, l'émancipation des femmes, la lutte non violente et soutenir le développement de l'écologie en Nouvelle Calédonie. Ce collectif est force de propositions pour les corps intermédiaires et institutions qui souhaitent un avenir pacifié pour le Kanaky-Nouvelle-Calédonie.

Article 3 – Moyens d'action :

- Ateliers, spectacles, productions, expositions, édition et création de livre sur la culture Kanak, Calédonienne et océanienne
- Des séminaires, des supports multimédias, photographiques, sonores et vidéo, des publications.
- Des appels aux dons, du mécénat, du crowdfunding
- Organiser des ventes de gâteau ou autre activité festive dans le but de financer les actions Du collectif.
- Et tous les moyens que le conseil jugera valides pour servir les buts du collectif.

Article 4 - Adresse

Le siège du collectif est fixé en France Hexagonale. Il pourra être transféré par simple décision du comité de pilotage (COPIL).

Article 5 - Durée

La durée du collectif est indéterminée.

Article 6 - Adhésion

Le collectif se compose de bénévoles et de coordinateurs bénévoles.

Pour être membre, il faut se présenter, accepter notre charte, partager les mêmes valeurs et regarder dans la même direction : construire un pays Kanaky-Nouvelle-Calédonie dans la paix, le respect et l'humilité.

Pour intégrer le Copil, il faut se présenter au Copil et prendre en charge la responsabilité d'un poteau existant en binôme.

Toutes les décisions et actions doivent d'abord être validées par le Copil qui se réunit aussi souvent que nécessaire.

Article 7 - Cotisation

L'intégration est un acte volontaire et n'engage à aucune obligation sinon celle de suivre la charte.

Article 8 - Radiation

La qualité de membre se perd par la démission (sur simple déclaration) ou la radiation prononcée par le Copil.



Article 9 - Ressources

Les ressources du collectif pour l'année 2021 comprennent : les participations forfaitaires aux rencontres physiques, les dons, le mécénat, les recettes des manifestations exceptionnelles, les ventes faites aux membres, toutes ressources autorisées par la loi. Et les subventions obtenues et reversées par l'association Métis'Kanak.

Article 10 – Le Copil (Comité de Pilotage) :

Le collectif est dirigé par un Copil comprenant 2 à 22 membres, nommés, par consensus, par le Copil. Ils sont nommés pour mener des projets particuliers sur la durée du projet uniquement. Les membres du Copil sont répartis par binôme, respectant de préférence la parité dans les comités suivants :

- **Poteau Finances** : suivi des rentrées et sorties d'argent, comptabilité et comptabilisation des temps de travail des bénévoles
- **Poteau bénévolat** : recrute, anime et oriente les bénévoles du collectif
- **Poteau Partenaires** : recrute, fédère, anime et oriente les partenaires (associations et institutions)
- **Poteau Logistique** : liste les besoins en matériel et transports et les recherche auprès des bénévoles et des partenaires
- **Poteau Technique** : mise en place technique du matériel, des spectacles et émissions en live ? assure la sécurité informatique et des données
- **Poteau Vie collective** : trouve et gère les logements, repas et hygiène du groupe lors des rencontres
- **Poteau Animation et artistique** : prépare la programmation, l'animation, le recrutement et l'animation des artistes
- **Poteau Coutume et médiation** : Préparent les coutumes, assure la médiation en cas de conflit et s'assure que le collectif suive son objet et ses valeurs
- **Poteau Communication** : assure la communication, la promotion et la diffusion dans les médias du collectif et de ses actions
- **Poteau Hygiène et sécurité** : assure la sécurité des sites de réunion physique, le suivi des règles imposées par le gouvernement et la sécurité des biens et des personnes.
- **Poteau Coordination globale** : assure la cohésion des poteaux, et la coordination des événements et de la vie du collectif
- **Poteau Ressources** : regroupe les personnes ressources sur des sujets pointus tels que l'histoire, la non-violence, l'éducation, la condition féminisme, le nickel ou la politique insulaire et l'émancipation des peuples

Article 11 - Réunion du COPIL

Le Copil se réunit aussi souvent que nécessaire sur demande de chacun des membres et les décisions se prennent par consensus.

Un compte rendu de chaque réunion est établi, il est mis à disposition des membres du Copil et un état d'avancée des projets sera mis à disposition de tous les membres du Collectif sur simple demande.

Article 12 - Rémunération

Les membres du Copil ne peuvent recevoir aucune rétribution pour leur charge de coordinateurs de poteaux. Des remboursements de frais sont seuls possibles qui doivent faire l'objet d'une décision expresse du Copil.

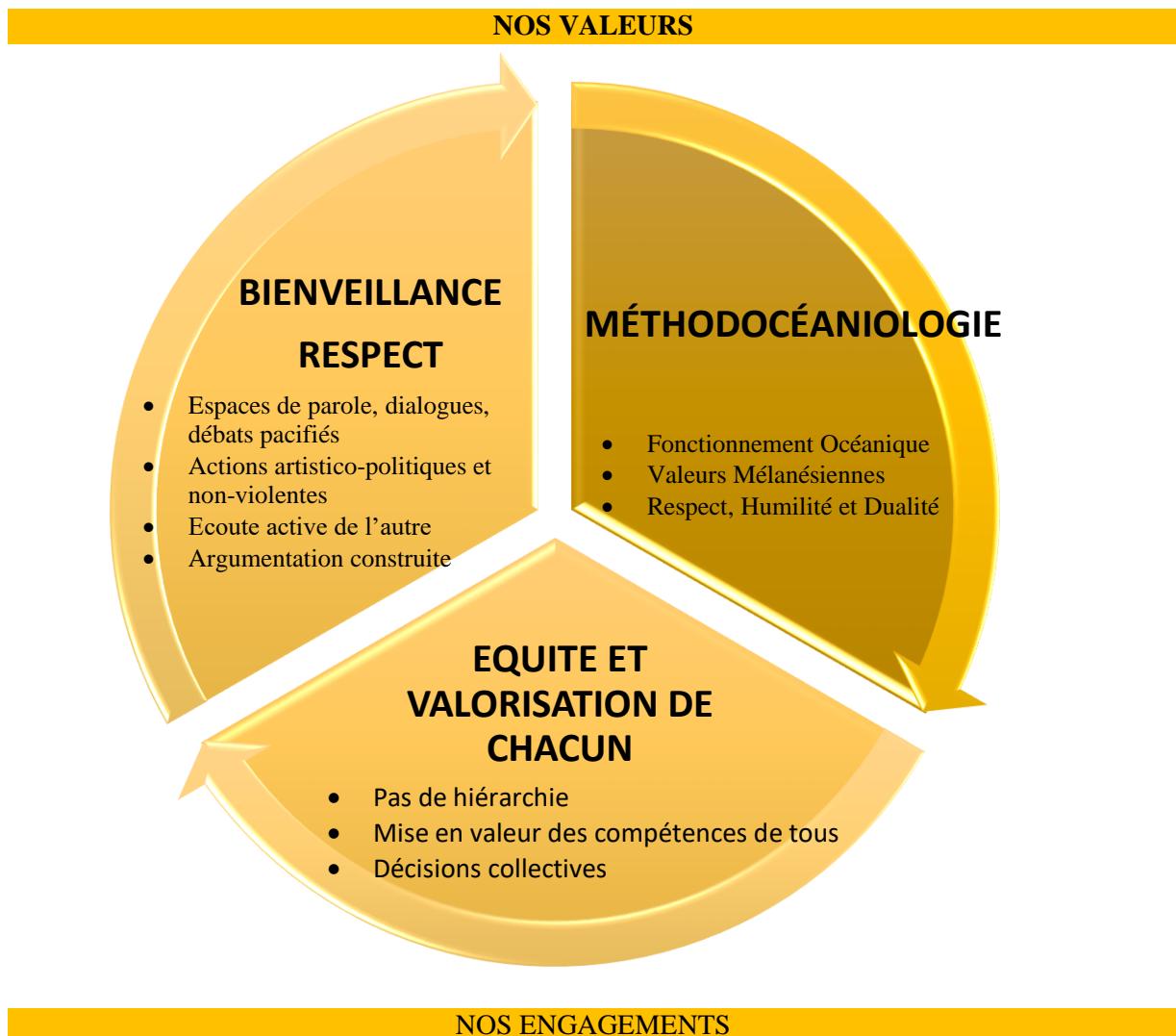


Article 13 – Liberté de penser

On prône la construction d'une société de demain dans le respect, nous proposons de cheminer ensemble vers ce but, chacun est libre de ses convictions mais doit aussi respecter celles des autres.

Article 14 – Dissolution

La dissolution est prononcée par le Copil.



RESPECTER LA CASE

« Nous aspirons à accompagner notre pays depuis la France métropolitaine dans l'écoute de chacun, sans jugement et en créant une cohésion entre les différentes cultures »

« **Le respect est ce que nous devons ; L'amour est ce que nous donnons** »

- ✓ *Le respect est le ciment de chaque poteau*
- ✓ *S'inspirer de chacun pour continuer à s'élever et grandir*
 - ✓ *Le travail est plus grand que nous*
 - ✓ *Lions la paille pour n'en faire qu'un*
- ✓ *Tressons la natte de la sagesse pour asseoir la parole*

« **Apprend à rester calme, tout ne mérite pas une réaction** »

- ✓ *Composons avec les différences de l'autre*
- ✓ *Notre silence est l'ouverture au dialogue*
- ✓ *Blessons notre égo plutôt que de soigner notre image*
- ✓ *Déconstruisons nos visions formatées qui entravent l'édification du pont de l'avenir*
 - ✓ *L'unité, notre force pour affronter demain*

SIGNATAIRES

- | | |
|-------------------------|--------------------------------|
| 1. Pwêdé POANOUİ | 11. Mathilde VALLAEYS |
| 2. Gaspard D'ORNANO | 12. Eugène HNAWIA |
| 3. Chloé BOIGUIVIE | 13. Anne-Charlotte DESFONTAINE |
| 4. Daniel WAMALO | 14. Hassan XULUE |
| 5. Sarah PELAGE | 15. Lydie DESFONTAINE |
| 6. Kenny KAOUA | 16. Florent TILLON |
| 7. Waiso RONEICE | 17. Thibaud SELLIER |
| 8. Marie-Joëlle KAPETHA | 18. Claudie GNAÏ |
| 9. Mathéo GALLO | 19. Mathéa LE GUILLOU |
| 10. Marianne WAMEJO | |

Fait à Bordeaux le 1 Mars 2021

Signé par signature électronique



COLLECTIF FESTIN COMM'UN
festincommun2020@gmail.com